

Un bon départ pour votre enfant !

Voici un exemple⁴ des capitaux obtenus en épargnant 50 EUR/mois, pour votre enfant ou petit-enfant, à un taux d'intérêt garanti de 1 %².

Vous commencez à épargner quand votre enfant a	A 18 ans, votre enfant reçoit le capital suivant (hors participation bénéficiaire)
1 an	10 190,59 EUR
6 ans	7 012,43 EUR
10 ans	4 581,33 EUR

Ces montants ne tiennent pas encore compte de la participation bénéficiaire éventuelle qui peut s'y ajouter chaque année. Le montant global épargné sera donc encore plus élevé !

Plus vous commencez tôt, plus cela rapporte !

Il vous suffit de jeter un œil aux montants de ce tableau pour réaliser la belle épargne obtenue.

3 bonnes raisons d'épargner avec For Kids

- 1 Vous choisissez la sécurité**
Vous avez la certitude
 - du capital net toujours garanti
 - du taux d'intérêt garanti de 1,00 %²
- 2 Vous optez pour un beau potentiel de rendement**
Outre le taux d'intérêt garanti, vous pouvez compter chaque année sur une participation bénéficiaire éventuelle.
- 3 C'est vous qui déterminez les modalités de cette assurance-épargne**
Il s'agit d'un contrat très flexible, accessible à tous et qui vous permet de choisir vous-même ce qui vous convient le mieux. Durant toute sa durée, vous pouvez y apporter des modifications et vous avez la certitude de constituer un capital confortable.

Votre courtier

 **Votre Courtier** Votre meilleure Assurance

AG Insurance sa - Bd. E. Jacqmain 53, B-1000 Bruxelles - RPM Bruxelles - TVA BE 0404494849 - www.aginsurance.be
Tel. +32(0)2 664 81 11 - Fax +32(0)2 664 81 50
Entreprise d'assurance agréée sous code 0079, sous le contrôle de la Banque nationale de Belgique, Bd. de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles
Editeur Responsable : Johan Adriaen

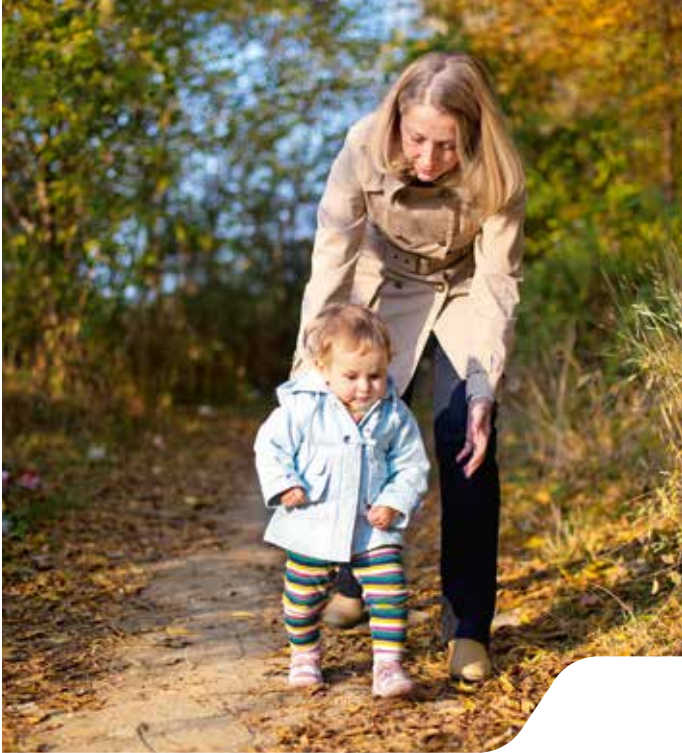
0079-2360741F-15042015



FOR KIDS

AG
INSURANCE

Le premier pas vers un avenir assuré !



Combinez la sécurité et le rendement !

Une sécurité absolue

Le capital net (primes versées, hors taxe et frais d'entrée) que vous avez constitué est garanti en permanence. De plus, vous profitez d'un taux de base garanti de 1 %².

Un rendement potentiellement plus élevé

Outre le taux d'intérêt garanti, vous pouvez également profiter d'une participation bénéficiaire éventuelle³.

Vous pouvez investir la participation bénéficiaire attribuée comme vous le souhaitez :

- **Vous optez pour la sécurité ?** Investissez dans ce cas au taux d'intérêt en vigueur au moment de l'attribution.
- **Vous visez un potentiel de rendement encore plus élevé ?** Optez alors pour les fonds d'investissement de la branche 23 d'AG Insurance.

La flexibilité d'une assurance-épargne accessible à tous

Vous pouvez commencer à épargner à partir de 25 EUR par mois ou 120 EUR pour une prime unique.

Vous décidez vous-même :

- du montant que vous souhaitez épargner
- du rythme de votre épargne (mensuel, annuel, prime unique)
- de la durée (minimum 8 ans et 1 jour)

Une protection supplémentaire : l'Additionnelle Jeune

Avec cette assurance complémentaire, vous avez la certitude que la totalité du capital destiné à votre enfant lui sera effectivement versé, même si vous ou votre conjoint veniez à disparaître prématurément.



FOR KIDS¹

Le premier pas vers un avenir assuré !

Les enfants grandissent. Ils font des études, se mettent à voler de leurs propres ailes... mais la vie est chère et un petit coup de pouce financier tombe toujours à point nommé.

Assurez un bel avenir financier à votre enfant.

Avec For Kids, une assurance-vie individuelle [branche 21] d'AG Insurance, vous constituez, à votre rythme, un capital de départ confortable pour votre enfant ou petit-enfant.

Un compte bébé ? Pensez à For Kids !

C'est l'épargne idéale pour votre enfant ou petit-enfant et une excellente alternative aux comptes « pampers » !

¹ Consultez la Fiche info financière Assurance-vie - For Kids, disponible gratuitement chez votre courtier ou sur www.aginsurance.be pour connaître toutes les conditions (frais d'entrée, de sortie...) de ce produit.

² Taux d'intérêt en vigueur au 01/09/2014. Il s'agit du taux brut sur base annuelle sur la prime nette (= prime hors taxe et frais d'entrée). Des changements sont toujours possibles. Le taux d'intérêt est garanti à partir du moment où la (les) prime(s) est (sont) versé(s) sur le compte d'AG Insurance. Pour les primes futures, le taux d'intérêt applicable est celui d'application au moment de la réception de la prime.

³ La participation bénéficiaire n'est pas garantie et peut fluctuer en fonction de la conjoncture économique et des résultats de la compagnie.

⁴ Ces exemples sont calculés sur la base d'une prime mensuelle de 50 EUR, d'un taux d'intérêt de 1 % et de frais d'entrée de 6,5 %. En outre, on tient aussi compte d'une taxe de 2 %. Cet exemple est purement fictif et ne sert exclusivement qu'à illustrer le mécanisme. Il n'offre donc aucune indication sur les primes ou garantie de l'allocation.